

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
86	86	54	44

Date de convocation du Comité Syndical 21/09/2026
--

Date d'affichage de la convocation au siège 21/09/2026

SEANCE DU
29 septembre 2026

Le 29 septembre 2026 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle polyvalente de Malintrat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Malory GIANGRECO est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : Sébastien CHANUDET, Lionel CHAUVIN, Jean-Pierre CHRETIEN, Josquin GARAYT, Bruno GRIMBERG, Olivier HABLOT, Bérangère LAMBERT, André LAVIE, Malory GIANGRECO, Anne MAZAUDIER, Didier MIGNE, Frédéric RANOUX-JULIEN, Isabelle RAYMOND, Laurent RENAULT, Olivier SOUCHON, Paul THIEL, Edwige TIXIER, Johan CARETTE, Yves GODART

Billom Communauté : Olivier CUBIZOLLE, Michel DEGOILLE, Régis DODAT, Guy MAILLARD, Maryline RAMADIER, Dominique ROSSIGNOL, Eric ECHALIER, Pierre MOINE,

Communauté de Communes Plaine Limagne : Céline AYME, Brigitte BILLEBAUD, Yannick BOUSSET, Romain DARLET, Arnaud GAY, Frédérick MARTIN,

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : Bernard COTTIER, Denis GEORGES, Lionel LARROUSSE, Leslie MAZUEL, Marie-Claire MENUGE, Stéphane MICHALET, François MOULIN, Kristel POIROT, Antonin OUVRARD,

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : Gilles BERGAMI, Dominique REY, Dorothée TRICHARD, Isabelle POUILLARD,

Mond'Arverne Communauté : Jean-Marc BORDIER, Bernard DUCREUX, Damien HEYRAUD, Alain LAGRU, Guillaume MAILLET, Sébastien SIMIONI, Pierre DUPECHER, Éric FAYE

Pouvoirs : Pouvoir de Cécile BERTAUD à Malory GIANGRECO

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél.2026-38 : Représentation du SBA à l'association Amorce

VU l'article L.2121-21 du CGCT précisant les règles de vote pour les nominations des délégués syndicaux dans les organismes extérieurs ;

VU les statuts de l'association AMORCE et notamment son article 5 sur les conditions d'adhésion et de représentativité au sein de l'entité,

CONSIDERANT que le SBA est adhérent d'AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement,

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en place du nouveau comité syndical suite aux élections 2026, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Président explique que lorsqu'une collectivité adhère à l'Association AMORCE, il appartient à ses organes décisionnels de désigner la personne qui la représente au sein des instances de l'Association. Chaque membre désigne un représentant titulaire, ainsi qu'un représentant suppléant. Les représentants des collectivités sont obligatoirement des élus de celles-ci.

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du syndicat au sein de l'association.

Les candidatures de Guy MAILLARD, en tant que représentant titulaire, et Frédéric MARTIN, en tant que représentant suppléant, sont proposées par le Président.

Le Président demande aux autres candidats potentiels de se faire connaître. Aucune autre candidature n'est constatée.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité des membres présents le vote à mains levées pour la désignation des représentants Amorce.

Les résultats du vote sont les suivants :

Représentant titulaire :

- Ne prend pas part au vote : 0
- Votants : 54
- Pouvoirs : 1
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28

Résultat des votes : 55 voix pour Guy Maillard

Représentant suppléant :

- Ne prend pas part au vote : 0
- Votants : 54
- Pouvoirs : 1
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28

Résultat des votes : 55 voix pour Frédérick MARTIN

Le Comité Syndical,

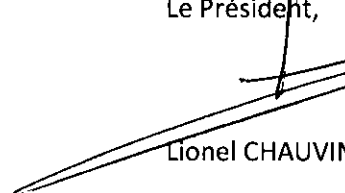
ARTICLE 1 : DESIGNÉ Guy MAILLARD en qualité de délégué Titulaire représentant le SBA à l'association AMORCE.

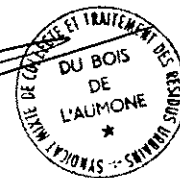
ARTICLE 2 : DESIGNÉ Frédérick MARTIN en qualité de délégué Suppléant représentant le SBA à l'association AMORCE.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.